



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Brest

Brest, le 4 janvier 2024

LE SOUS-PRÉFET DE BREST

à

Conseil collégial de l'association Canal Ti Zef

Par courrier en date du 27 décembre dernier, non signé, vous m'avez adressé une demande de rendez-vous concernant une subvention FDVA qui ne vous a pas été accordée au titre de l'année 2023.

Vous faites état d'un accord en date du mois de juin 2023 sur la base d'une information que vous auriez obtenu du service instructeur. Or, comme vous le savez sans doute, le seul élément juridique qui engage l'État en matière de subventions est l'arrêté attributif de subventions qui doit vous être notifié. Or, comme vous le dites vous-même dans votre courrier, vous pensiez au mois de juin avoir obtenu cette subvention mais que ce ne soit qu'en décembre 2023, soit six mois après, que vous vous soyez inquiété de ne pas avoir reçu la dite subvention.


En ce qui me concerne, votre courrier en date du 27 décembre 2023 est le seul qui me soit parvenu sur ce sujet. Je comprends bien évidemment qu'il est difficile pour une association de construire un programme d'action en n'apprenant que début décembre que vous ne bénéficieriez pas de la subvention escomptée. Mais si vous m'aviez interrogé dès le mois de juin, je vous l'aurai bien évidemment indiqué la décision finale de l'État sur cette demande de subvention.

Sur le fond, cette subvention vous a été refusée car un certain nombre d'informations qui m'ont été communiquées par mes services démontraient que certains aspects du fonctionnement de votre association étaient incompatibles avec le Contrat d'Engagement Républicain que vous avez pourtant signé par ailleurs.

Je souhaite bien évidemment qu'en 2024, si vous deviez à nouveau déposer un dossier de FDVA, l'association puisse revenir à un fonctionnement plus conforme avec l'esprit et la lettre du Contrat d'Engagement Républicain afin de nous permettre de vous accorder les subventions demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet,



Jean-Philippe SETBON